



**CIRCULAIRE DE FONCTIONNEMENT DES COMPÉTITIONS
SAISON 2021-2022**

Ne figurent dans cette circulaire que quelques rappels réglementaires.
Retrouvez l'ensemble des règlements sportifs sur le site de la [Ligue AURA](#)

Il est important que toutes vos correspondances électroniques émanent de la nouvelle adresse standardisée du club, à savoir : n° du club (composé de 7 chiffres) suivi de @ffhandball.net.

La COC procédera aux réponses aux mails des clubs uniquement si celles-ci émanent de la boîte standardisée. Les réponses aux mails provenant de boîtes autres (ex. boîte mail entraîneur..., boîte mail club non standardisée) ne seront pas traitées.

Toutes les informations provenant de la COC AURA seront envoyées uniquement sur l'adresse générique du club.

Pour toute correspondance avec la COC : 5100000.coc@ffhandball.net

ENGAGEMENTS DANS LES COMPÉTITIONS

Inscription auprès de la Ligue pour toutes les catégories mentionnées ci-dessous.

Les engagements ci-dessous sont ouverts à tous les clubs. Ils sont à saisir directement dans Gest'hand.

Catégories	Dates d'engagement	
M18 MAS-FEM EXCELLENCE AURA M15 MAS-FEM EXCELLENCE AURA M13 MAS-FEM EXCELLENCE AURA	15 juillet 2021	Engagement réservé à une seule équipe
P16 MAS Division 2 P16 FEM Division 1	10 septembre 2021	Engagement réservé à plusieurs équipes
M18 MAS-FEM Division 1 M16 MAS Division 1 M15 MAS-FEM Division 1 M13 MAS-FEM Division 1 M15 MAS-FEM Débutant M13 MAS-FEM Débutant	10 septembre 2021	Engagement réservé à plusieurs équipes

A réception d'une alerte dans la rubrique « Accueil-Almanach », vous devrez procéder à l'inscription de votre équipe dans une compétition. (L'alerte dans l'almanach court jusqu'à la date limite d'engagement dans cette compétition)

ALERTE (info inscription) - CHOIX DE LA COMPÉTITION - SAISIE DU NOM DE L'EQUIPE (attention : veillez à bien valider après saisie. Ne soyez pas surpris, aucun retour de confirmation ne vous parvient).

Pour vérifier que vous êtes bien engagés, cliquez sur compétition, recherche engagements. Colonne « équipe » = nombre d'équipe(s) engagé(s).

Nous vous demandons de prêter une attention particulière au nom de l'équipe que vous allez inscrire dans le libellé car c'est le nom de votre équipe qui apparaîtra sur Gest'hand et sur le site de la FFHB.

Il doit comporter clairement le nom du club ou de l'Entente. « Pas de sigles ou d'initiales ». La COC se réserve le droit de modifier votre saisie si celle-ci n'est pas adaptée.

Les ayants-droit pour les catégories ci-dessous devront confirmer leur engagement via le sondage envoyé par la COC ou par mail :

Catégories	Confirmation des engagements pour le
PRENATIONAL MAS-FEM, EXCELLENCE MAS, HONNEUR MAS, N3 FEM, M17 MAS EXC, M16 FEM EXC, PREMIERE DIVISION P16 MASCULIN	15 juillet 2021

Droits d'engagements : pour les rencontres de niveau régional, cf. guide financier AURA. Pour les rencontres de niveau départemental, cf. guide financier du Comité d'appartenance.

N'envoyez pas de chèque : vous recevrez la facture de la part de la ligue/comité correspondante à votre/vos engagement(s).

L'engagement ne pourra être validé si le club n'a pas soldé sa créance auprès de la FFHB/LIGUE/COMITÉ (art. 149.2.1 des RG FFHB).

CONCLUSION DE MATCH (art.14 du RS AURA)

Elles sont accessibles dans l'agenda des rencontres.

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la commission sportive au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre. En cas de non observation de cette règle, une pénalité financière (cf. guide financier AURA) est infligée au club fautif.

En cas de difficultés dans la programmation de vos rencontres ou autres complications qui vous retardent dans l'enregistrement de la conclusion, n'attendez pas le déclenchement de la sanction financière, transmettez l'information par mail à 5100000.COC@ffhandball.net

DEMANDE DE REPORT (art. 15.1.3 du RS AURA)

Une modification de date de rencontre (et/ou d'horaires, et/ou de lieu), par rapport à une conclusion initiale enregistrée dans les délais réglementaires, peut intervenir sur demande d'un ou plusieurs compétiteurs. Toute demande de report s'effectue sur Gest'hand.

Dans tous les cas, « **la demande de report doit être exceptionnelle** » et soumise à l'autorisation de la commission d'organisation des compétitions, dans un délai de quatre semaines avant la rencontre.

L'inversion des rencontres doit être privilégiée pour tout motif. Elle s'effectue directement sur Gest'hand après accord préalable du club adverse.

IMPORTANT : pour toute demande de report ou d'inversion, une alerte apparaîtra sur votre compte Gest'hand dans la rubrique « Accueil/Almanach ». Il est donc important que vous consultiez votre compte régulièrement (voire chaque jour) et ce, tout au long de la saison sportive.

HORAIRES DES RENCONTRES (art. 10.2 du RS AURA)

Horaires	MASCULIN - FEMININ				
Niveaux de jeu	+16	M18 ans	M16 ans – M17 ans	M15 ans	M13 ans
Samedi	18h-21h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	13h-18h
Dimanche	10h-16h	10h-16h	10h-16h	10h-15h	10h-15h

Pour les catégories M 13 et M 15 : l'horaire de départ de l'équipe ne devra pas être antérieur à 12 h le matin et l'heure de retour postérieure à 22 h le samedi. Pour une rencontre se déroulant le dimanche, l'horaire de départ de l'équipe et celui de son retour devra être compris entre 8 h et 18 h.

Pour les autres catégories il faut que l'équipe visiteuse ait la possibilité matérielle de se déplacer jusqu'au lieu de la compétition et que le retour ne soit pas trop tardif, en cas de désaccord la commission pourra imposer un horaire.

Toutefois, un accord préalable peut se conclure entre les deux clubs intéressés. Il est donc possible de conclure des rencontres quel que soit la catégorie ou le niveau de jeu concerné, du lundi au vendredi de la semaine concernée ou en dehors des horaires précités.

Ces dérogations devront faire l'objet d'une demande de report ne nécessitant aucun motif particulier. La Commission d'Organisation des Compétitions la validera si :

- La rencontre se déroule pendant la semaine initialement prévue par le calendrier des Compétitions
- Les deux clubs sont d'accord
- La demande est définitivement conclue 3 semaines avant la date initialement prévue par le calendrier des Compétitions Les rencontres ne pourront se jouer sans la validation préalable de la Commission d'Organisation des compétitions.

Les rencontres ne pourront se jouer sans la validation préalable de la Commission d'Organisation des compétitions.

FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE (FDME) (art. 19 du RS AURA)

La feuille de match électronique est obligatoire pour toutes les rencontres et pour toutes les catégories.

Elle doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans Gest'hand dans les 24h précédant la rencontre. Ce délai de 24h est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Si des anomalies sont constatées pour l'équipe visiteuse ou recevant par suite d'un téléchargement au-delà des 24h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le guide financier AURA.

Un licencié de chaque club doit obligatoirement être inscrit sur la feuille de match comme chronométreur (club recevant) et secrétaire (club visiteur). En cas de manquement, une pénalité

financière, dont le montant est déterminé dans le guide financier AURA est prononcée à l'encontre du club non représenté à la table de marque comme secrétaire ou chronométrateur.

La feuille de match électronique doit être téléchargée, avant 20h le dimanche pour les rencontres programmées le samedi ou le dimanche. En cas de non-respect des délais, une pénalité financière (cf. guide financier AURA) est infligée au club fautif.

Une fois adressée à l'organisme gestionnaire de la compétition, la FDME ne pourra plus être modifiée par qui que ce soit et quels qu'en soient les motifs sous peine de sanctions disciplinaires.

En cas de problème d'export de la FDME, faites appel à l'assistance à distance :

<http://support.ffhandball.org/>

Retrouvez une aide complète ici :

Guide GDME : http://telfdme.ff-handball.org/Outils/GDME_Aide.pdf

CLUB SOUS CONVENTION (art. 25 RG FFHB)

Il est demandé aux clubs dont les équipes évoluent sous convention **de s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans GESTHAND** comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match.

ATTENTION : Si un joueur d'une convention ressort « non enregistré » le jour du match, la rencontre sera déclarée perdue par pénalité pour l'équipe concernée.

Pour tout renseignement lié aux conventions, contacter Farida ABES au secrétariat de la Commission Statuts et Règlementation à l'adresse suivante : 5100000.fabes@ffhandball.net

TOURNOIS, RENCONTRES AMICALES (art. 29 RS AURA)

Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration dans le logiciel fédéral GESTHAND, indiquant le niveau de jeu de l'équipe de référence. La validation sera automatique pour tous les niveaux. Il appartiendra au club organisateur de saisir la conclusion de match correspondante dans GESTHAND.

[Retrouvez ICI toutes les infos sur les matchs amicaux](#)

FORFAIT ISOLÉ DANS LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES (art. 23 RS AURA)

En cas d'absence d'une équipe à l'heure officielle d'une rencontre et après avoir appliqué les dispositions de l'article 23.2, une feuille de match doit être établie.

En cas de forfait déclaré à l'avance (article 23.1 RS AURA), l'équipe qui n'a pas déclaré forfait établit une feuille de match, en indiquant le nom d'au moins 5 licenciés, d'un officiel responsable, d'un secrétaire ou d'un chronométrateur et d'un responsable de salle et coche la case réservée à cet effet.

AUTORISATION DE JOUER EN CATÉGORIE SUPÉRIEURE (art. 11.1 RS AURA)

En compétitions jeunes des plus bas niveaux du territoire proposées par l'instance organisatrice des compétitions au moment de la demande de dérogation, le bureau directeur, sous réserve de l'accord de la Commission d'Organisation des Compétitions concernée pourra autoriser des joueurs (euses) de l'année médiane de leur catégorie pour les moins de 11 et moins de 13 et de la dernière année d'âge des moins 15 (ex. : joueurs (euses) de 14 ans en moins de 18 ans, ou joueurs (euses) de 11 ans en moins de 15 ans) à évoluer dans la catégorie supérieure sous réserve :

- de l'accord des 2 parents ou du responsable légal
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Handball établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours et téléchargé dans gest'hand.

Si le motif évoqué est celui d'étoffer le collectif d'une catégorie supérieure, l'effectif de cette catégorie devra être inférieur à 10. La sélection en équipe de comité ou de ligue ne peut être une raison suffisante de dérogation. La convocation de ces joueurs (euses) dans des sélections départementales, régionales ou nationales ne pourra pas donner lieu à une demande de report.

Dans l'hypothèse où un sportif apparaît sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans gest'hand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la Commission d'Organisation des Compétitions concernée.

Dans l'hypothèse où un sportif apparaît sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans Gest'hand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

[Cliquez ICI pour télécharger le formulaire de demande d'autorisation de jouer en catégorie supérieure](#)

AUTORISATION DE JOUER EN M13 MAS-FEM (mixité) (art. 11.2 RS AURA)

Pour les moins de 11 ans, l'offre de pratique peut reposer sur des compétitions mixtes.

Au niveau départemental, la pratique mixte pourra être autorisée jusqu'en moins de 13 ans dans le cas de joueurs (euses) très isolé(e)s, à condition que soit organisée en parallèle une pratique régulière spécifiquement féminine. Les joueurs et joueuses dont le nombre est inférieur ou égal à cinq dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge peuvent être autorisés par l'instance organisatrice des compétitions à participer dans une compétition Moins de 13 de catégorie opposée (masculine ou féminine).

Cette autorisation avec accord écrit des 2 parents ou du représentant légal devra faire l'objet d'une demande auprès de l'instance organisatrice des compétitions. Elle ne pourra être accordée qu'au plus bas niveau territorial proposé par l'instance organisatrice des compétitions au moment de la demande d'autorisation. Sans avis favorable de la Commission d'Organisation des Compétitions le match sera déclaré perdu.

[Cliquez ICI pour télécharger le formulaire de demande de mixité en M13](#)

Dans un souci d'organisation, **il est demandé aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach** dans GESTHAND, afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; **n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.**

DISPOSITIONS SPORTIVES

CAT	MAS/FEM	Année de naissance	Temps de jeu	Exclusion	Joueurs	Ballons	Temps morts
Match							
M 13	Masculin	2009/2010/2011	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M 15	Masculin	2007/2008/2009	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M 16	Masculin	2006/2007/2008	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M 17	Masculin	2005/2006/2007	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	2
M 18	Masculin	2004/2005/2006	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	3
P 16	Masculin	2004 et avant	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	3
Match							
M 13	Féminin	2009/2010/2011	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M 15	Féminin	2007/2008/2009	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M 16	Féminin	2006/2007/2008	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M 17	Féminin	2005/2006/2007	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M18	Féminin	2004/2005/2006	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	3
P 16	Féminin	2004 et avant	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	3

CALENDRIER GENERAL DES COMPETITIONS

[Retrouvez ici dans la rubrique règlements "le calendrier général des compétitions"](#)

REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS AURA

[Retrouvez ici le règlement général des compétitions AURA](#)

ANNEXE

PENALITES FINANCIERES LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS AURA / TERRITORIALES.

ART. RÉF	OBJET	NIVEAU	SANCTION SPORTIVE	MONTANT
11 RS AURA	Joueur évoluant hors catégorie, sans autorisation préalable	Tous	Match perdu par pénalité	Match perdu par pénalité
12.1.1 RS AURA	Manquement à l'obligation d'inscription du responsable de salle et de l'espace de compétition	R	NON	20 €
		D		10 €
12.1.1 RS AURA	Responsable de salle et de l'espace de compétition pas majeur	R	NON	20 €
		D		10 €
12.2 RS AURA	Manquement colle et résine	Tous	Match perdu par forfait isolé	NON
12.2.2 RS AURA	Manquement fourniture colle ou résine	Tous	NON	Match perdu par forfait isolé
14 RS AURA	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	R	NON	50 €
		D		20 €
16.1 RS AURA	Participation d'un joueur sur une même semaine de compétition	Tous	Match perdu par pénalité	Match perdu par pénalité
16.2.1 RS AURA	Participation d'un même joueur dans des championnats de niveaux différents	Tous	Match perdu par pénalité	Match perdu par pénalité
17.1 RS AURA	Restrictions d'utilisation des joueurs mutés	Tous	Match perdu par pénalité	Match perdu par pénalité
19.2.1 RS AURA	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	R	NON	210 €
		D		110 €
19.2.2 RS AURA	Non-respect du délai de la mise à jour de la base de données	R	NON	20 €
		D		10 €
19.2.3.3 RS AURA	Manquement à l'obligation d'inscription du secrétaire ou du chronométrateur (rencontres des championnats P16 - N3F, PNF, PNM, EXM)	R	NON	20 €
19.5 RS AURA	Joueur sans licence et sans justificatif d'identité	R	Match perdu par pénalité	20 €
		D		10 €
19.6.1 RS AURA	Officiel de table non licencié et/ou officiel mineur non accompagné d'un majeur	R	NON	20 €
		D		10 €
19.6 .1 RS AURA	Officiel de banc mineur non accompagné d'un majeur ou absence d'officiel de banc pour des rencontres jeunes	Tous	Match perdu par pénalité	Match perdu par pénalité
19.6.1 RS AURA	Officiel de banc non licencié	R	NON	20 €
		D		10 €
19.7.1 RS AURA	Non-respect de la transmission de la feuille match : téléchargée au-delà de 20h le dimanche	R	NON	20 €
		D		10 €
19.7.2 RS AURA	Non-respect de la transmission de la feuille match : au-delà du 3 ^{ème} jour ouvrable suivant la rencontre	R	NON	130 €
		D		60 €
19.7.3 RS AURA	: puis au-delà du 7 ^{ème} jour ouvrable suivant la rencontre	Tous	Match perdu par pénalité	

25.2.8.2.1 RG FFHB	Joueur dans convention mais date de saisie invalide ou joueur non inscrit dans la convention	Tous	Match perdu par pénalité	Match perdu par pénalité
25.2.8.2.2 RG FFHB	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	Tous	NON	40 €
23.2 RS AURA	Forfait isolé >16 ans	R	Match perdu 20-0 0 point	210 €
		D		110 €
23.2 RS AURA	Forfait isolé jeunes et <18 ans	R	<u>M18</u> Match perdu 20-0 - 0 pt <u>Jeunes</u> Match perdu 10-0 - 0 pt	110 €
		D		60 €
23.3 RS AURA	Forfait général >16 ans	R	Équipe mise hors championnat et résultats de cette équipe annulés	630 €
		D		330 €
23.3 RS AURA	Forfait général jeunes et <18 ans	R	Équipe mise hors championnat et résultats de cette équipe annulés	330 €
		D		180 €
27 RS AURA	Match perdu par pénalité >16 ans	R	Match perdu 20-0 0 point	50 €
		D		20 €
27 RS AURA	Match perdu par pénalité jeunes et <18 ans	R	<u>M18</u> Match perdu 20-0 - 0 pt <u>Jeunes</u> Match perdu 10-0 - 0 pt	20 €
		D		10 €